

LE CIMETIERE DE L'EST

Ceux que préoccupe la solution des problèmes que pose l'urbanisation de l'ancienne commune de Hamm sont nécessairement confrontés avec le projet dont il est question depuis longtemps et qui prévoit la réalisation d'un nouveau cimetière, conçu pour les besoins de cette localité et surtout pour ceux de Bonnevoie et des quartiers environnants: le cimetière de l'est.

Bonnevoie, si elle constituait une administration locale indépendante, serait avec sa population de plus de 12.500 habitants, la cinquième des communes de notre pays, après Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange.

Cette localité est en plein développement et dès que sur le plateau du Howald les nouvelles habitations du „Kaltreis" seront occupées, sa population dépassera les 15.000 habitants. Sous bien des rapports, l'infrastructure de ce quartier telle qu'elle existe actuellement, sera insuffisante.

Les écoles sont devenues trop petites et, pour une grande part elles ne sont pas implantées dans les rues où le nombre des enfants en âge scolaire est le plus élevé. Aussi, au cours des derniers mois la ville s'est-elle vue obligée de mettre simultanément sur chantier d'importantes constructions scolaires, au boulevard de la Fraternité, dans la rue Nic. Martha, dans la rue Demy Schlechter et dans la rue Henri Vannérus.

Un problème tout aussi difficile se pose pour le cimetière de Bonnevoie qui, implanté à l'intérieur de l'agglomération et entouré d'immeubles, n'est plus susceptible d'extension. Ce cimetière qui réunit environ 1.500 tombes, n'en a comme réserve théorique que 150 à 160, pour une surface totale de 1,64 hectare. Cette réserve serait suffisante pour les 12 à 15 années à venir, à condition que le nombre des concessions nouvelles à attribuer chaque année ne dépasserait pas la moyenne actuelle qui est d'environ 12 par an.

Ce raisonnement est trompeur, car il ne tient pas compte de plusieurs facteurs majeurs: d'abord, comme il a été dit, l'extension en cours de l'agglomération entraînera une augmentation de la population de quelque 20%. Dans la plupart des cas, il s'agit de ménages de jeunes qui n'étant pas originaires de Bonnevoie, n'y ont pas encore droit à une concession funéraire. Ensuite, le problème se pose d'une façon identique pour les nombreux étrangers, environ 40%, qui se sont établis à Bonnevoie. Pour ces deux catégories de population, le nombre des concessions à accorder par an sera forcément plus élevé que celui correspondant à la moyenne actuelle.

Il en résulte donc que de nouvelles possibilités d'inhumation doivent être créées à l'intention des habitants de ce quartier et les études entreprises plaident pour l'aménagement d'un nouveau cimetière à l'est de la ville, à proximité de la localité de Hamm. Ce projet trouve sa place dans la réorganisation générale du service qui actuellement prend en charge douze cimetières répartis dans les différents quartiers.

L'expérience faite au cours des années a démontré à l'évidence que cette dispersion d'efforts est une mauvaise solution, à laquelle il s'agit de remédier. Aussi logiquement l'idée est-elle venue de réduire dans la mesure du possible le nombre des cimetières pour n'en maintenir que les plus grands.

Dans les années qui ont suivi la Libération on est allé jusqu'à soutenir qu'un seul cimetière central constituerait la solution à

rechercher. Celle-ci cependant a été vite abandonnée, négligeant par trop les besoins particuliers des différents quartiers qui à cause de leur spécificité devront retrouver un rôle plus considérable dans la structure sociale de la capitale.

Une autre conclusion a prévalu, tendant vers la création de quatre cimetières centraux aux points cardinaux de la ville. Entretemps un de ces cimetières a été réalisé à Merl, le cimetière de l'ouest.

Aujourd'hui, comme la législation de 1972 a permis de constituer une réserve générale de tombes, on peut plaider en faveur d'une réduction des projets, et ne prévoir à brève échéance que la création d'un cimetière supplémentaire à l'est, à Hamm.

De la sorte, les besoins de cette localité et ceux de Bonnevoie, dont il a été question ci-dessus, pourraient être satisfaits à court terme. A longue échéance cet aménagement devrait suffire aux besoins d'une population d'environ 25.000 habitants.

Les services de la ville ont envisagé l'implantation du cimetière sur le plateau de Hamm en pleine forêt, entre la ligne de chemin de fer vers Trèves et la vallée de la „Horbach". Il s'agit d'assurer la protection de la végétation existante et de conserver l'environnement forestier correspondant au grès de Luxembourg. Pour atteindre ce but, les experts consultés ont proposé de prévoir des champs d'inhumation dans les clairières, plutôt que de rechercher des possibilités d'inhumation éparpillées à l'intérieur des champs boisés, pour éviter que chaque enterrement ne porte préjudice aux racines des arbres et autres plantations. Dans le même souci de protéger la forêt, les bâtiments nécessaires pour l'exploitation du cimetière devraient être réunis à l'entrée de la forêt de telle façon encore que la localité de Hamm ne soit exposée aux gênes d'une circulation accrue.

Henri Beck



Solution d'étude actuellement en discussion